

Commission : EU Blue Deal

Question : La protection des mers et des océans, tout en conciliant les intérêts économiques

Auteur : Hongrie



Question : Comment l'Union européenne peut-elle renforcer son rôle dans la protection des mers et des océans, tout en conciliant les intérêts économiques des États membres ?

La délégation de la Hongrie adopte une approche fondée avant tout sur le respect de la souveraineté des États membres et sur une coopération intergouvernementale réaliste. Dans l'esprit défendu par le gouvernement de Viktor Orbán, la Hongrie privilégie une Europe des nations, dans laquelle les décisions environnementales doivent rester compatibles avec les intérêts économiques et énergétiques propres à chaque État. La coopération européenne doit donc soutenir les États sans imposer une centralisation excessive des politiques environnementales.

Bien que la Hongrie ne possède pas d'accès direct à la mer, elle reconnaît que les mers et les océans jouent un rôle important pour l'équilibre des écosystèmes européens. Toutefois, la délégation hongroise estime que ces questions doivent être abordées avec pragmatisme et sans alarmisme idéologique. Les bassins fluviaux, notamment celui du Danube, relient les territoires continentaux aux mers européennes ; il est donc légitime que les États continentaux participent au dialogue européen sur la protection maritime, tout en veillant à ce que les politiques adoptées ne pénalisent pas injustement leurs économies.

Dans cette perspective, la Hongrie soutient une réévaluation pragmatique des cadres juridiques européens existants, notamment la Directive-cadre Stratégie pour le milieu marin. Selon la délégation hongroise, ces instruments doivent être appliqués de manière flexible et réaliste, en tenant compte des différences économiques et géographiques entre les États membres. L'objectif ne doit pas être d'imposer de nouvelles contraintes administratives ou environnementales, mais de permettre aux États d'adapter les politiques maritimes à leurs capacités et à leurs priorités nationales.

La Hongrie considère également que certaines orientations récentes des politiques environnementales européennes, notamment celles liées au Pacte vert pour l'Europe, doivent être réexaminées avec lucidité. Des politiques environnementales trop idéologiques risquent de fragiliser la compétitivité industrielle européenne et de créer des tensions économiques et sociales inutiles. Pour la délégation hongroise, la priorité doit rester la stabilité économique, la sécurité énergétique et la protection des emplois européens. Les politiques environnementales doivent donc être équilibrées et éviter toute approche radicale susceptible de nuire aux intérêts économiques des États membres.

Par ailleurs, la Hongrie estime que les secteurs de la pêche, du transport maritime, de l'énergie et du tourisme constituent des piliers essentiels de l'économie européenne. Il est donc indispensable que les politiques de protection des océans prennent en compte les réalités économiques de ces secteurs. Plutôt que d'imposer des transitions rapides et coûteuses, l'Union européenne devrait soutenir l'innovation technologique et l'amélioration progressive des pratiques industrielles. Dans ce contexte, les financements européens

devraient être orientés vers la modernisation des infrastructures, le développement de technologies maritimes plus efficaces et le soutien aux États qui doivent adapter leurs économies.

L'innovation demeure en effet un levier central pour concilier développement économique et protection de l'environnement. La Hongrie soutient les investissements européens dans la recherche marine, les technologies de dépollution et l'amélioration des infrastructures portuaires. Toutefois, ces investissements doivent avant tout renforcer la compétitivité industrielle européenne et éviter de créer de nouvelles contraintes réglementaires. Une économie bleue forte doit être perçue comme un moteur de croissance stratégique pour l'Europe.

Sur le plan international, la Hongrie réaffirme son attachement aux cadres juridiques internationaux existants, notamment la Convention des Nations unies sur le droit de la mer. La coopération internationale reste essentielle pour lutter contre des défis tels que la pollution maritime ou la pêche illégale. Dans ce contexte, l'Union européenne doit agir en partenariat avec la communauté internationale, notamment avec les Nations unies, tout en veillant à défendre les intérêts économiques et stratégiques de ses États membres.

Enfin, la Hongrie souligne que la mise en œuvre des politiques environnementales européennes doit également prendre en compte les réalités territoriales des États continentaux. En tant que pays situé au cœur du bassin du Danube, la Hongrie joue un rôle important dans la gestion des pollutions fluviales qui peuvent affecter les mers européennes. Cette contribution doit être reconnue au niveau européen et accompagnée par des mécanismes de financement et de soutien adaptés, permettant aux États concernés d'améliorer leurs infrastructures environnementales.

En conclusion, la Hongrie défend une approche ferme et pragmatique de la protection des mers et des océans. L'Union européenne doit privilégier la coopération entre États souverains, éviter les politiques environnementales excessivement idéologiques et garantir que les mesures adoptées restent compatibles avec la croissance économique et la sécurité énergétique. Une Europe forte est avant tout une Europe qui respecte les intérêts nationaux de ses États membres tout en encourageant une coopération efficace et réaliste.